



Direction des Partenariats Culturels, Sportifs et Associatifs
Service Accompagnement de la Vie Culturelle

LISTE DES PIÈCES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION *

à adresser par courrier à :
M. le Président du Conseil départemental
des Deux-Sèvres
Mail Lucie Aubrac - CS 58880
79028 NIORT cedex

I – PIÈCES COMMUNES A TOUTES DEMANDES DE SUBVENTION :

a) Pièces administratives et statutaires

- La lettre de demande de subvention
- Le formulaire de demande subvention des Deux-Sèvres (version simplifiée) *, en un seul exemplaire, dûment rempli et signé
- Les statuts de l'association pour une première demande ou pour toutes modifications éventuelles
- Le récépissé de dépôt en Préfecture et l'insertion au Journal Officiel pour une première demande ou pour toutes modifications
- La copie du répertoire d'inscription à l'INSEE (SIREN/SIRET) pour une première demande ou pour toutes modifications
- La liste des membres du bureau en cours de mandat
- Un relevé d'identité bancaire actuel
- La licence d'entrepreneur de spectacles (le cas échéant)
- La délibération de la demande de subvention de l'assemblée délibérante de la collectivité

b) Présentation du projet

(non obligatoire pour une demande d'aide à la diffusion artistique en milieu rural)

- Le projet détaillé de ou des actions envisagée(s)
- Le budget prévisionnel détaillé de l'année en cours
- Le bilan moral de l'année écoulée (compte-rendu de l'assemblée générale)
- Le bilan financier de l'année écoulée
- Le rapport d'activités détaillé de l'année écoulée, avec individualisation de ou des actions aidée(s) par le Conseil départemental (bilan de l'action et budget réalisé)

II – PIECES SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES :

Pour les structures d'enseignement artistique : (Musique)

- La fiche synthèse Enseignements artistiques *
- Le projet pédagogique de l'école
- La plaquette de l'école (cours, ateliers, etc ...) et les tarifs appliqués
- La liste des enseignants (nom/prénom, discipline enseignée, diplôme/qualification, nombre d'heure hebdomadaire, statut ...)
- La liste nominative des élèves avec date de naissance et ville de résidence

Pour les compagnies professionnelles du spectacle vivant :

- La fiche synthèse Compagnie *
- La DADS n-1
- La copie du livre de paie
- La copie des factures laissant apparaître le nombre d'heures N-1 des prestations extérieures (diffusion, production, administration, comptabilité, communication,...)

Pour les structures à vocation artistique et culturelle

- Le projet culturel et artistique de la structure

Pour la diffusion artistique en milieu rural

- La copie des contrats de cession

Pour la pratique artistique des amateurs

- Le CV de l'intervenant
- La copie des contrats des artistes (le cas échéant)

* Documents à télécharger sur le site du Conseil départemental des Deux-Sèvres www.deux-sevres.com, dans la rubrique « Vos services en ligne » : Guide des aides/Culture/Accompagnement de la vie culturelle.